

Commune de LA ROCHE POSAY

<b>REÇU</b> 22 AVR. 2025 Rép: -----	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE</b> <b>Arrêté n° PERS.35/2025</b> <b>Portant tableaux annuels</b> <b>d'avancement de grade 2025</b>
---	--

Le Maire de la Commune de LA ROCHE-POSAY (Vienne),  
 Vu le Code Général de la Fonction Publique ;  
 Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,  
 Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement,  
 Vu la délibération n° 20170623 en date du 30 juin 2017 portant détermination des taux des ratios promus/promouvables après avis du Comité Technique en date du 26 juin 2017,  
 Vu l'arrêté n°PERS.127/2020, en date 17 décembre 2020 établissant le Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de six ans ;

**- A R R E T E -**

**ARTICLE 1** : Les tableaux annuels d'avancement de grade au titre de l'année 2025, sont établis comme suit :

**Avancement au grade d'Attaché Principal**

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	<b>BRIDIER Aurélie</b>	F	<b>Attaché</b>	-	-

**Part respective des femmes et des hommes**

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
<b>Effectif du grade d'origine</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Agents du grade d'origine « promouvables »</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Agents inscrits au présent tableau d'avancement</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Effectif du grade d'avancement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\*\*\*\*\*

**Avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe**

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	<b>JEAN Typhanie</b>	F	<b>Adjoint administratif</b>	-	-

**Part respective des femmes et des hommes**

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	0
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	0

\*\*\*\*\*

**Avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe**

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	LATUS Florent	H	Adjoint technique	-	01/07/2025
2	BAUDOIN Paola	F	Adjoint technique	-	01/12/2025
3	FERREIRA DA SILVA Jean-Philippe	H	Adjoint technique	-	-

**Part respective des femmes et des hommes**

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	2	2
Agents du grade d'origine « promouvables »	2	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	2	1
Effectif du grade d'avancement	3	3

\*\*\*\*\*

**Avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe**

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	DONIZALSKI Elodie	F	Adjoint technique	-	-
2	LASGORCEIX Cindy	F	Adjoint technique	-	-
3	BRUYERE Pierre	H	Adjoint technique	-	-

**Part respective des femmes et des hommes**

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	0
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	2
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	1	2
Effectif du grade d'avancement	0	0

\*\*\*\*\*

**Avancement au grade d'Agent de Maîtrise Principal**

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	CAILLÉ Dominique	H	Agent de maîtrise	-	01/05/2025
2	BRUNET Anne	F	Agent de maîtrise	-	-

**Part respective des femmes et des hommes**

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	1	0
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	1	1
Effectif du grade d'avancement	2	0

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Vienne** qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à LA ROCHE POSAY, le 2 avril 2025

**L'AUTORITE TERRITORIALE :**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application du pouvoir de médiation du Tribunal Administratif de Poitiers, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Le Maire,

Pascale MOREAU